	REGLEMENT DU DEFI DEPARTEMENTAL POUSSINS & MINIBAD	Adoption : CA du 19/10/2026 Entrée en vigueur : 01/11/2026 Validité : Permanente Secteur : JEUNES Remplace : Règlement 2025-2026 Nombre de pages : 2

Art.1 :

Cette compétition est officielle.

Cette compétition est ouverte à tous les Poussins et Minibad licenciés pour la saison en cours.

Les responsables de la compétition sont les membres du COMITE 72 avec l'aide du club désigné pour l'organisation.

Art.2 :

Elle regroupera les poussins par catégorie d'âge, pour la saison en cours :

- Poussins 2 (P2)
- Poussins 1 (P1)
- Minibad (P0)

Chaque joueur est inscrit dans sa catégorie.

Art.3

Les résultats de chaque catégorie permettront d'identifier nos meilleurs poussins et poussines.

Il est qualificatif au Défi Régional Poussins qui se déroulera sur deux journées :

- DRP 1.
- DRP 2.

Les dates sont fixées au calendrier de la ligue des Pays de la Loire, ainsi que les lieux d'accueil de ces compétitions.

Pour le DRP 2, les jeunes seront sélectionnés par les membres de l'ETD.

Art.4

En fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie, elle se déroulera sous forme de poules et tableaux finaux.

Les matchs se joueront en 2 sets de 15 points.

Art.5 :

Les Minibad joueront avec un volant plastique mais peuvent s'entendre pour jouer en plumes.

Art.6 :

Les convocations individuelles seront envoyées à chaque responsable de club figurant dans Badnet.